



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LES BELGES DE 1830
ET
LA BELGIQUE DE 1850,

PAR

De Potter.

Si 1850 se relève au niveau de 1830,
la patrie sera sauvée par la liberté qui lui
a donné l'être.

Page 21.



BRUXELLES,
Chez Mayer et Statax, rue de la Madeleine,
ET LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU ROYAUME.

—
NOVEMBRE 1850.

So =

LES BELGES DE 1830

ET

LA BELGIQUE DE 1850,

PAR

De Potter.

Si 1850 se relève au niveau de 1830,
la patrie sera sauvée par la liberté qui lui
a donné l'être.

Page 21.



BRUXELLES,

Chez Mayer et Statan, rue de la Madeleine,

ET LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU ROYAUME.

—
NOVEMBRE 1850.

Aux hommes politiques qui ont la noble ambition, pendant les circonstances critiques qui se préparent, de se dévouer au service de leurs concitoyens et de leur pays :

L'auteur adresse cette esquisse rapide, destinée à mettre en relief le rapport essentiel entre deux époques, celle de 1830 où il fallut que la Belgique se rendit indépendante ou cessât d'exister, et celle de 1850 où elle doit revenir aux principes libéraux sur lesquels elle a été fondée ou retomber dans la dépendance et le néant.

Si le parallèle est juste, l'enseignement qu'il renferme ne sera pas perdu.

Si le retour aux principes de la révolution est nécessaire, pas ne sera besoin de répéter l'appel qui est fait ici aux sentiments généreux dont cette révolution a été l'expression et le résultat.

La liberté constitue la nationalité belge. Tout honnête homme profondément imbu de la vérité que renferme ce peu de mots, et acceptant sans arrière-pensée les conséquences qui en découlent, est par cela seul apte à gouverner la Belgique, en y faisant de nouveau triompher le *droit commun*.

Bruxelles, le 12 Novembre.



LES BELGES DE 1830

ET

LA BELGIQUE DE 1850.

*Principiis obsta. Sero medicina paratur,
Cum mala per longas convaluere moras.*
OVID. REMED. AMOR.

Arrêtez le mal dès le principe : il est trop
tard pour remédier aux abus lorsqu'une fois
ils ont pris racine.

Traduction libre.

En 1830, la question belge avait été nettement posée; aussi sa solution ne fut-elle qu'une affaire de circonstances et de temps.

On s'était demandé : Les Belges se laisseront-ils bénévolement exploiter par les Hollandais? La réponse, d'une manière ou d'une autre, un peu plus tôt, un peu plus tard, devait être une révolution. Et elle le fut.

La question catholique, — celle qui en Belgique domine encore toutes les autres, — se confondait naturellement avec la question nationale. Comme moyen d'exploitation, le gouvernement de Guillaume n'employait-il pas les libéraux avec lesquels il faisait le plus souvent cause commune, contre les catholiques, et les catholiques qu'il avait soin de privilégier quelquefois, contre les libéraux?

Dès que les uns et les autres comprirent la portée de cette machiavélique manœuvre, l'*Union* fut conclue entre eux et devint indissoluble, jusqu'au moment du moins où elle aurait obtenu son résultat. Et tout despotisme fut impossible en Belgique, puisque les catholiques n'y permirent plus que les libéraux fussent opprimés, et que les libéraux défendirent les catholiques contre toute oppression.

Le cri : *Liberté en tout et pour tous!* retentit alors; il résumait merveilleusement le devoir de chaque parti, celui de protéger *avant tout* les autres partis dans l'exercice entier de leurs

droits. Aussitôt que les partis se soutinrent *également* entre eux, la devise de Guillaume cessa d'être une vérité : son pouvoir basé sur l'antagonisme de ses sujets ne put plus se *maintenir*.

Je ne dirai pas que le besoin de liberté pour fonder leur indépendance fit naître chez les Belges la haine de tout gouvernement de parti, — car, sous n'importe quelle domination étrangère, ils ne se sont jamais soumis patiemment à la partialité du pouvoir, — mais du moins il leur donna lieu à formuler cette haine et à la faire passer, du caractère national, dans la constitution politique de la nation.

Dans ce sens, il est de toute vérité que la Belgique n'existe que par la liberté. Supprimez la liberté dans ses institutions, et l'état belge n'est plus qu'un vain mot tracé sur le sable des accidents et que le moindre vent de l'imprévu vient effacer. Les véritables, les seules frontières de la Belgique indépendante, ce sont des libertés pratiques, des libertés réelles, plus étendues que partout ailleurs, et surtout que chez ses voisins. La liberté constitue la nationalité belge. Avec la liberté dans les mœurs du peuple, la Belgique ne tombera jamais pour ne plus se relever. En 1830, on s'y est insurgé, non pour la patrie qui n'existait pas encore, mais pour la liberté qu'on ne voulait point se laisser arracher à jamais. C'est en mourant *pour la liberté*, que les combattants de septembre nous ont donné une patrie.

L'esprit de la constitution belge est la reconnaissance du fait social, que nul ne possède le véritable principe qui doit servir de lien intellectuel entre les hommes, de base immuable à l'ordre ; que nul, dis-je, ne possède ce principe, au point de pouvoir contraindre *moralement* tous les autres à l'accepter comme lui et à y conformer ses actions. C'est en même temps l'engagement tacite pris entre tous, de ne point souffrir que personne soit *matériellement* forcé par le pouvoir à embrasser ou à feindre d'embrasser une opinion qui n'est pas réellement la sienne.

La lettre qui exprime l'esprit de la constitution est l'application de la liberté sans restriction à tout ce qui est doctrine. C'est la déclaration expresse que la lutte entre les opinions, quelles qu'elles soient, est dégagée de toutes entraves autres que celles que lui posent les lois de l'intelligence, le raisonnement, l'influence morale ; que la loi n'a point d'autorité dans

les débats intellectuels; que son domaine est exclusivement la protection des individus et de leur propriété; que, tant que la vérité ne se sera pas manifestée incontestablement aux hommes de manière à entraîner irrésistiblement toutes les convictions, le seul devoir social sera de s'entre-aimer, sans égard aucun aux opinions que chacun professe de bonne foi et par amour pour la vérité dont il croit bien positivement y voir les caractères.

Le libéralisme; si l'on donne à ce mot la valeur qu'il devrait rationnellement avoir, celle qui consacre l'obligation d'admettre l'inviolabilité du libre examen pendant toute l'époque du doute social; le libéralisme est conséquemment le partage du catholique qui respecte chez ses concitoyens, tout en déplorant ce qu'il appelle leur aveuglement, le droit de repousser le catholicisme, autant qu'il est celui du non-catholique qui s'oppose à ce que ses concitoyens soient le moins du monde troublés dans leur droit égal de confesser, de répandre et de consolider leur croyance.

En 1830, on avait assez de bon sens pour rejeter toute intervention de la volonté, soit d'un seul, soit de plusieurs, soit de la majorité et même de la presque unanimité, de répudier par conséquent l'action des lois, dans le cercle des idées et de leur libre mouvement. Tout arbitraire est impuissant pour combattre une opinion. Je me trompe : l'arbitraire invoqué contre une opinion qui allait peut-être s'évanouir, lui donne une nouvelle vie et une vigueur nouvelle.

Depuis que le despotisme personnel ou légal a perdu la force de supprimer les idées, il n'a plus nécessairement d'autre effet sur elles que de faire triompher momentanément l'idée contre laquelle il se déclare. Il suffit du simple bon sens et d'un peu d'estime de soi pour dire : Si le pouvoir croyait avoir raison, il argumenterait; il frappe, donc, il sait avoir tort.

Le gouvernement de Guillaume frappait, et il a succombé.

Le gouvernement qui est venu après lui a-t-il frappé, lui aussi, et frappe-t-il encore? — Ici nous passons de 1830 à 1850. Notre but est de faire aujourd'hui comme on a fait alors, de poser franchement et clairement la question. Heureusement que ce n'est plus à une révolution à la résoudre. Un changement de système réparera le mal s'il y en a eu de fait, et permettra de faire le bien s'il y a moyen d'en faire.

Commençons par déterminer avec précision ce que nous entendons par *frapper* de la part d'un gouvernement. Ce n'est pas toujours infliger plus ou moins légalement les peines dont on a menacé ses adversaires, ou bien leur faire craindre l'application de ces peines. Sous ce point de vue, les différents systèmes qui ont été essayés sur la Belgique de 1830 et les hommes qui les représentaient, sont, à peu de chose près, sans reproche. Essentiellement doux ou, pour mieux dire, faibles, ce n'est pas par les rigueurs directes qu'ils ont habituellement péché.

Mais frapper un parti, c'est aussi favoriser exclusivement le parti contraire.

Quand on gouverne au nom d'une opinion, et pour ceux-là seulement qui la professent, par le fait même que les partisans de cette opinion accaparent tous les bénéfices de l'exploitation, sur leurs adversaires en tombent toutes les charges. Cet état de choses se résume bientôt dans la liberté dont jouit le parti dominant, d'enchaîner l'opinion qu'il condamne, et dans l'impossibilité où se trouve le parti dominé de défendre son opinion à chances égales contre ceux qui l'attaquent à coup sûr.

Or, les ministères de parti sont bien plus changeants encore que les majorités, qui le sont autant que les vents et les flots, si célèbres par leur inconstance ou plutôt leur inconsistance : il est impossible qu'un parti demeure au pouvoir ; par cela seul qu'il est parti et qu'il agit comme tel, il commet des fautes. Devenu puissant par les fautes du parti contraire, bientôt, en s'égarant dans la même voie, il laisse la puissance retourner aux mains de celui-ci. Chaque parti qui s'élève au pouvoir, profite ainsi, et profite amplement et sans scrupule, pour combattre le parti opposé, de tous les moyens de despotisme qui avaient été préparés pour l'écraser lui-même. Ces tristes représailles s'enveniment indéfiniment. Car l'arbitraire est toujours à l'usage du plus fort, quel qu'il soit, et le plus faible, quel qu'il soit aussi, en est constamment la victime. Il n'y a de remède contre l'arbitraire que la liberté. La liberté est donc la sauve-garde du faible et le frein du fort.

C'est précisément pour cela que 1830 a garanti le plus possible la liberté en tout et pour tous. Et si en 1850 nous

avons de nouveaux griefs à faire redresser, c'est parce que la liberté au moyen de laquelle 1850 avait redressé les anciens griefs a été attaquée.

J'ai dit que le roi Guillaume favorisait, tantôt les catholiques aux dépens des libéraux, tantôt les libéraux au détriment des catholiques, lui qui n'était assurément ni catholique ni libéral, mais qui voulait être le maître, peu lui importait d'ailleurs que ce fût par les catholiques ou par les libéraux. Le ministère belge agit-il différemment? Il n'a garde, puisqu'il se propose le même but. Libéral aujourd'hui, il affiche par intervalles une excessive tendresse pour le clergé qui pourrait lui nuire; catholique demain, il n'en fait pas moins main basse sur nos libertés les plus précieuses, qui cependant offrent seules à la religion, dans nos temps de discussion illimitée, la protection dont elle a besoin plus que jamais.

Les différents partis qui se sont imposés à la Belgique depuis 1830, n'ont jamais voulu qu'une chose, savoir étendre et exalter le pouvoir afin d'ôter toute liberté à leurs adversaires. De cette manière, il y a toujours eu des vainqueurs et des vaincus, les vaincus remportant la victoire et les vainqueurs se faisant battre à tour de rôle, ce qui perpétuait l'oppression, l'exploitation, ce qui l'exagérait même au point de la rendre finalement intolérable pour tous.

Et l'on appelait cette action et réaction sans fin la continuation du système que 1830 avait inauguré!

A ceux qui me constateraient l'identité des griefs d'avant la révolution et des griefs de 1850, je répondrais: Le personnel du parti anti-populaire, — je dirais anti-libéral, si le mot *libéral* ne s'était pas prêté à tant et de si fausses interprétations, — n'est-il pas, sauf quelques changements inévitables, le même actuellement qu'alors? La doctrine n'était-elle pas la même, ainsi que les moyens pour la faire prévaloir? L'orangiste de 1830 ne se confond-il pas entièrement avec le prétendu libéral de 1850? Nous étions en 1830 gouvernés au profit de nos frères du nord; ne sommes-nous pas en 1850 administrés pour l'avantage de nos frères du midi? Le commerce hollandais nous imposait les lois dont il avait besoin; les industries wallonnes font subir aux intérêts flamands les mesures qui leur sont favorables. Et comme pour introniser l'injustice, il faut nécessaire-

ment recourir à la force, la centralisation française, conventionnelle et impérialiste, est à l'ordre du jour. Le pouvoir voit tout, sait tout, doit par conséquent tout faire, pouvoir disposer de tout; c'est là ce que nos hommes d'état entendent par *gouverner*. Ils en concluent et très-logiquement, que puisque, pour agir, les citoyens ont besoin des inspirations ou du moins de l'autorisation du pouvoir, il faut de deux choses l'une, ou qu'ils ne pensent point du tout par eux-mêmes, ou que le pouvoir leur enseigne ce qu'ils doivent croire et penser. Un gouvernement bien centralisé suppose nécessairement le monopole universitaire, une presse stipendiée et asservie, et une réserve de ministériels toujours prêts à entrer en lice envers et contre tous, à la moindre velléité d'indépendance.

Le *million-Merlin*, de sinistre mémoire, n'était pas autre chose que le million dont notre pouvoir s'est fait le dispensateur? Et encore, à tout prendre, il y avait avant 1830 cet avantage, que nos *florins* répartis directement par le roi hollandais qui se croyait inamovible, l'étaient du moins dans un but supérieur de prospérité publique; tandis que dans les mains des ministres belges qui savent à combien peu de chose ils tiennent, nos *francs* sont dépensés dans des vues mesquines et purement personnelles, de népotisme, de secte, de parti, de coterie.

Autre analogie. L'esprit d'opposition au lourd despotisme hollandais se signala dès le principe par des statistiques où elle fit ressortir l'iniquité de la collation des emplois. La clameur contre les fonctionnaires étrangers au pays n'est-elle pas générale en 1850? Personne plus que moi ne désirerait qu'il n'y eût d'étrangers nulle part; que partout sur cette terre un homme fût dans sa patrie. Mais pour cela il faudrait que le morcellement de l'humanité en nations fût supprimé; et nous sommes loin encore de pouvoir songer à atteindre ce but généreux. En théorie, faisons de la justice absolue, de la raison pure; c'est au mieux: mais dans la pratique, partons toujours des faits tels qu'ils sont, et établissons sur eux notre justice d'application, c'est-à-dire la raison qui y est relative. Or, les faits, les voici. Nous formons une nation. Tous ceux qui ne font pas partie de cette nation sont des étrangers pour nous, comme nous le sommes pour eux. Il n'y a là de haine, d'hostilité, ni d'une part ni de l'autre; il y a le sentiment de propriété natio-

nale, aussi vivace que le sentiment de propriété privée : chaque peuple portant les charges dont il est grevé, veut aussi jouir des bénéfices attachés au mérite qu'il acquiert par l'accomplissement de son devoir. Comment devant ce sentiment le pouvoir justifierait-il le chiffre très-considérable, — il se monte à plusieurs milliers, — de fonctions confiées à des étrangers en Belgique ? Dans l'administration civile, c'est déjà un abus grave et une inqualifiable iniquité ; mais dans l'armée, dans les hauts grades surtout, c'est pis encore, c'est à la fois inique et plein de danger. Que ferait l'officier étranger, si jamais nous étions entraînés dans une guerre contre ses concitoyens ? Tirerait-il l'épée ? Ce serait se montrer indigne de nous servir. La laisserait-il au fourreau ? Ce serait nous empêcher de nous servir nous-mêmes. La franchise et l'honneur militaires nous rassurent contre la supposition qu'il pourrait profiter de sa position pour nous trahir.

Finalement, l'opposition belge en 1830 avait proscrit jusqu'à la langue dans laquelle on nous préconisait les doctrines du pouvoir. Eh bien ! la langue au moyen de laquelle s'introduisent chez nous l'esprit centralisateur français, les idées et les habitudes françaises de bureaucratie et de réglementation, les conditions en un mot de la société telle qu'on la comprend chez nos voisins, finirait par être frappée en Belgique de la même réprobation. Le mouvement flamand ne fait-il pas déjà sentir son influence, comme avant la révolution le mouvement anti-hollandais ?

1830 s'est insurgé contre tout pouvoir *fort* ; je m'explique : contre tout pouvoir faisant de la force, là où suffisent la justice et la raison, là où il faut s'en remettre à l'intelligence de chacun, à la liberté de tous ; en un mot contre tout pouvoir qui ne se borne pas à garantir la société, en respectant le droit commun de chaque individu, celui d'agir comme il l'entend pourvu qu'il

* Ici les noms propres se pressent en foule sous notre plume ; mais, nous ne faisons pas une guerre de personnalités. Nous attaquons les abus là où nous les voyons, et sans ménagements pour les personnes qui malheureusement en font partie. Nous laissons le reste à d'autres. — Que d'autres aussi donnent le chiffre des sommes si scandaleusement jetées dans le gouffre des traitements, des cumuls, des sinécures, etc., etc., soit à des étrangers, soit à des Belges : nous nous bornons à établir le droit, à fixer les principes, à préparer en un mot le travail pour ceux qui se sentiront le courage d'entrer dans des détails devant lesquels, nous l'avouons, nous reculons effrayés.

ne trouble point l'ordre, c'est-à-dire qu'il ne rompe point le lien social qui est l'harmonie entre toutes les volontés, aussi souvent qu'elle est réellement indispensable.

Et qu'est-ce qui a fait réussir les hommes de 1830 dans cette œuvre où il ne s'agissait de rien moins que de faire descendre, des mœurs sociales dans les institutions politiques et les lois civiles, le droit individuel de l'intelligence avec toutes les conséquences que le raisonnement en déduit ?

La chose est facile à concevoir : la plupart de ces hommes ne se figuraient probablement pas qu'il leur serait possible de garder en tout ou en partie le pouvoir dont la nécessité du moment les avait investis ; il y en avait certes parmi eux qui n'auraient pas voulu le garder. Ceux-là sachant fort bien que l'arbitraire c'est la liberté pour soi seul, et repoussant de tous leurs vœux et de tous leurs efforts cette liberté illimitée du pouvoir, plus funeste encore qu'elle n'est fausse, établirent la liberté pour tous, seule véritable liberté parce qu'elle est sans acception ni exception de personne. Ces hommes donc pendant leur court passage au gouvernement des affaires, ne cessèrent d'insister pour que le pouvoir fût au plus tôt dépouillé de toute force nuisible par cela seul qu'elle est inutile, de toute force propre à faire courber les intelligences et les volontés sous un joug arbitraire. Ils émancipèrent la pensée, la parole, la presse, l'enseignement, les croyances, le culte, les associations, les rassemblements, les théâtres ; ils abolirent toute distinction d'ordre, de classe, de caste, tranchons le mot, toute distinction quelconque devant la loi, entre les citoyens tous égaux à ses yeux, et devant être également traités par elle ; ils rendirent au foyer domestique et à la commune, cette agglomération familiale de plusieurs foyers, toute leur indépendance.

Est-ce là ce qu'on a fait depuis ?

Hélas ! nous sommes en 1850, et les pas rétrogrades que l'on a hasardés dans ces derniers vingt ans nous font vivement sentir le besoin de sortir sans délai de la crise où nous jettent les usurpations du pouvoir. Attachons-nous à constater ici ces atteintes portées à la constitution : le peuple et ses représentants comprendront qu'il est urgent de faire le reste.

Le pouvoir a cru détourner l'attention de ses actes en décrétant en l'honneur du congrès dont il avait dénaturé le travail, un

monument plus ou moins solide : puis il en a fait célébrer l'érection dans les phrases stéréotypées du langage officiel ; et il a convié à fraterniser pendant les cérémonies usées d'une parade gouvernementale, les premiers mandataires de la nation et ceux qui ne semblent être venus après, que pour saper leur œuvre par la base. Mais tout cela n'a trompé personne. Ce qu'on faisait était trop peu si l'on voulait réellement raviver l'esprit issu de la révolution ; c'était trop si l'on avait simplement l'intention que le public supposât, celle d'éblouir les niais pour les empêcher d'y voir. Certes, l'aveu solennel qu'ils gouvernent au nom de la constitution serait fort édifiant de la part des ministres, si ces messieurs n'entendaient pas par là les amendements interprétatifs que les législateurs qui ont succédé aux auteurs de cette loi y ont introduits. Un aussi étrange mélange de la chèvre révolutionnaire avec le chou despotique ne peut convenir qu'aux doctrinaires dont il est la conception et aux pensionnaires du budget qu'ils y ont inféodés.

Les Belges, dit-on dans les hautes régions du pouvoir, sont ingouvernables. — Cela est vrai dans le sens qu'on y donne au mot *gouverner*. Mais ce ne l'est aucunement dans le vrai sens de ce mot. Oui, les Belges sont ingouvernables ministériellement parlant, en ce qu'ils ne veulent pas être gouvernés plus qu'il ne faut, en ce qu'ils ne se laissent gouverner que tout juste pour que l'ordre se conserve ; en ce qu'ils se refusent à subir l'action incessante du pouvoir qui prétend régler jusqu'aux manifestations de leur raison et de leur conscience. Ils ne souffriront jamais que, par un dédale de petites lois qui servent au ministère à faire sentir sa présence et son influence en tous lieux et en toutes choses, il élargisse sans cesse la sphère du pouvoir aux dépens des libertés publiques, tantôt de l'individu ou de la famille, tantôt de la commune.

Pas plus que tout autre, le peuple belge n'est dépourvu du sentiment qui porte le faible à aimer l'autorité, la puissance, parce qu'il en attend protection, justice. Mais comme tout autre, quand son attente est déçue, il invoque la liberté. Cette liberté n'est pas, ainsi que le pouvoir voudrait le faire croire, l'anarchie, la licence : c'est toujours la justice et rien qu'elle ; et c'est l'ordre aussi, car il n'y a point de justice dans le chaos. La liberté est loin d'être l'ennemie du pouvoir : son but est l'équi-

té, et elle charge le pouvoir de l'atteindre. Gare à lui s'il vise ailleurs! Tout pouvoir injuste tombera; tout pouvoir tombé a été injuste.

Aujourd'hui la manie du pouvoir est d'enrégimenter et de salarier une partie de la nation, afin de faire manœuvrer la nation toute entière militairement ou plutôt mécaniquement, comme on fait fonctionner une machine dont il n'y a plus, une fois qu'elle est bien établie, qu'à renouveler les rouages, préparés de longuemain et façonnés comme il convient pour les besoins de l'entre-prise. C'est une idée fixe qui a précipité le pouvoir dans une voie fatale où il se perdra, alors même qu'il croira s'être entouré de tous les éléments de puissance et de durée. Je le demande aux moins clairvoyants : le ministère belge est-il plus fort en 1850 qu'il ne l'était en 1849? Il a cependant dans cet intervalle accru son *bataillon sacré* de plusieurs centaines de fauteurs, forcément voués, mais voués *quand même*, à son bon vouloir.

A quoi tendent si ce n'est à l'exécution du plan que je signale, cette exubérance d'établissements, tous relevant du pouvoir et conséquemment sous la dépendance de ceux qui l'exercent; ces commissions et sous-commissions, ces missions ordinaires et extraordinaires, qui sont des charges pour le public et des instruments pour les ministres; cette légion de fonctionnaires, de professeurs et d'instituteurs, d'hommes de lettres et d'artistes, d'industriels, de négociants, d'agriculteurs, et de tant d'autres, enchaînés à la bienveillance du pouvoir, rivés au patronage du gouvernement; cette nuée de salariés, — je comprends dans cette catégorie tous ceux qui ont obtenu ou à qui on promet quelque chose, ceux qui craignent de ne pas ou de ne plus avoir part aux largesses gouvernementales, aux gratifications de toutes sortes; — cette profusion de subsides dont tous les contribuables fournissent les fonds et que les ministres répandent sur les provinces, les communes, les associations, les corporations, les industries, les individus, ici pour soutenir, là pour récompenser, là encore pour encourager, là enfin pour réparer un malheur souffert, réel ou supposé, toujours comme si le pouvoir donnait du sien, comme s'il accordait une grâce qui lui coûte à lui un sacrifice, tandis qu'il ne fait que restituer le plus souvent sans discernement ni raison ce qu'il a enlevé sans justice, sans droit?

A quoi tend le parti pris de convertir tous les droits en privilèges que le pouvoir octroie, qu'il peut refuser, et que par conséquent il n'accorde qu'au zèle qui a fait ses preuves? Et quand je dis *tous* les droits, ce n'est pas une figure : jusqu'au pauvre même qui veut jouir du droit d'être secouru dans les limites du possible, doit se soumettre à l'abnégation complète de toute dignité, de toute volonté, de toute personnalité. Car le pouvoir peut retirer sa faveur au pauvre privilégié, qui alors devient un pauvre abandonné, un pauvre dans toute l'horreur du mot.

Un ministre, est-ce donc essentiellement un homme payé fort cher pour faire passer l'argent des poches de tous dans celles des plus habiles ou des plus rampants, des plus importuns ou des plus avides?

J'ai parlé du nombre sans cesse croissant des places, à titre avoué ou secret, créées par le pouvoir. J'ajoute qu'elles sont la récompense des plus serviles : car le seul mérite requis comme la condition *sine quâ non* pour les remplir est le dévouement passif et aveugle, corps et âme, science et conscience; le seul mérite est la prostitution la plus souple. Ce qui fait acquérir le droit de servir l'état comme on s'exprime, ce sont exclusivement les services rendus ou à rendre en toute occasion aux ministres. Et on couvre l'humiliation de ceux qui se soumettent ainsi à baiser l'ergot ministériel, d'honneurs, de titres, de dignités, de décorations; on dissimule pour eux la livrée de la servitude sous les galons dont elle est chamarrée; on relève leur honte par de gros traitements. Il est vrai que cela coûte; mais c'est l'état qui paie : il est vrai que cela ruine, mais seulement le peuple; qu'importe?

Ce qui importe uniquement, c'est que la nation, — la nation enrôlée d'abord, puis la race moutonnaire, enfin, sous la pression de l'une et de l'autre, tout le reste, — tourne à droite ou à gauche au commandement; pleure ou rie par ordre; prenne, selon la consigne, ses habits de fête ou de deuil; batte des mains ou siffle; parle ou se taise. Ce qui importe, c'est que, toujours tremblant sous la férule brandie contre les récalcitrants, elle aille même au de-là de ce qu'on désire d'elle, et que par son excès de platitude elle fatigue jusqu'à ses maîtres. On est sûr alors, et c'est là le point principal que, dans les grandes

occasions, les élections par exemple, et les délibérations législatives, il n'y aura jamais de dissentiment sérieux, et que sur de simples instructions ministérielles, sur la moindre circulaire adressée aux fidèles, les bulletins seront déposés et les lois votées comme par un seul homme. Après quoi le pouvoir n'aura plus qu'à se louer du touchant accord qui régnera entre lui et ses représentants, ses électeurs, son peuple, comme entre le berger et son troupeau, ses chiens.

Se figurer que les Belges puissent se résigner longtemps à ce rôle honteux, serait impardonnable pour quiconque, belge lui-même, aurait la plus légère idée du caractère national, connaîtrait l'histoire de Belgique, et saurait que, vouloir nous faire acheter des verges pour qu'on nous batte, a toujours été trop de plus de moitié de la part de ceux qui gouvernaient nos provinces. Il n'est point de peuple qui s'accommode moins que le nôtre de l'immoral moyen de gouvernement qui consiste à placer les hommes entre leur intérêt et leur devoir, c'est-à-dire, entre la nécessité de manquer à la justice ou de compromettre, sinon leur existence, du moins leur position.

Dès 1830, on réclamait en Belgique un gouvernement à bon marché. Cela ne voulait pas dire, comme on a prétendu le faire croire, un gouvernement qui ne dépensât rien ou qui dépensât moins que ce qu'exige le service qui lui est imposé. Cela signifiait seulement un gouvernement qui, à l'exemple de tout bon et honnête chef de famille, dépensât le nécessaire et le dépensât bien; qui fit marcher tous les services le plus simplement et le plus économiquement possible; qui ne jetât point les revenus publics à des intrigants de tout pays; qui ne dissipât point l'argent des contribuables en dépenses stériles d'ostentation, en fastueuses profusions d'une vanité puérile, en frivoles démonstrations sans honneur comme sans profit; qui n'endettât point l'état pour l'envelopper dans un vaste réseau de séduction et de corruption d'où l'antique bonne foi et la vieille liberté belges ne pussent plus troubler la quiétude ministérielle. 1830 n'a point fait tout ce qu'il pouvait et devait sous ce rapport; aussi, le mal que la révolution n'a pas coupé à sa racine a-t-il acquis de redoutables proportions, et 1850, il faut l'espérer pour le salut de la nation, y portera la hache d'une réforme radicale.

L'état tel qu'il est constitué a plus de besoins que de ressources. Que faire pour rétablir l'équilibre? S'opiniâtrer dans la voie ruineuse des emprunts? ce serait marcher à la banqueroute. Augmenter les charges anciennes ou en créer de nouvelles? cela est devenu impossible. Il faut au contraire diminuer les impôts existants, et surtout les asséoir d'une manière moins inique et moins absurde. Quant aux dons volontaires, aux souscriptions, on a trop et trop ignoblement abusé de ce moyen de battre monnaie pour qu'il produise encore quelque résultat. D'ailleurs, une souscription ouverte par l'enthousiasme, est généralement comblée par le budget; et le don qui a commencé par être plus ou moins volontaire, finit toujours par être tout à fait forcé.

Le gouvernement n'est point un but, mais un moyen; l'exercice du pouvoir n'emporte pas de droits, il impose des devoirs. Le pouvoir est chargé de conserver l'ordre dans la société où le gouvernement doit rendre le moins possible à plaindre le nombre d'hommes le plus grand possible. Cela s'obtient ailleurs qu'en Belgique à un prix beaucoup moins élevé et par des voies beaucoup plus directes que celles où nos différents ministères nous traînent si péniblement.

Jé ne citerai en exemple que la seule exploitation du chemin de fer. Presque partout elle rapporte; chez nous seulement c'est une lourde imposition. Et une imposition pour le peuple, tandis que le pouvoir en use comme de sa chose. Il y trouve une armée de fonctionnaires pour l'entretien desquels il ne nous épargne pas, et que, quand bon lui semble, il peut faire agir comme il lui plait. Et il concède à volonté les avantages auxquels les variations du tarif se prêtent, pour rémunérer tout à la fois la soumission de certaines provinces et punir la raideur de certaines autres, moins dociles ou, en termes ministériels, moins gouvernables.

On aura beau dire et beau faire, la stabilité qui est le vrai gouvernement, ne peut s'obtenir en Belgique, dans les circonstances sociales où se trouve l'Europe, que par le respect le plus religieux pour la liberté et pour toutes les libertés en lesquelles elle se subdivise dans l'application. C'est pour l'avoir méconnu que le pouvoir d'avant 1830, franc du moins dans son despotisme, a dû céder la place au pouvoir révolutionnaire. Si le gou-

vernement qui, depuis 1830, a succédé à la révolution, continuait à fouler aux pieds par le fait une vérité à laquelle il est forcé de rendre hommage en paroles, il se préparerait de périlleux embarras. La duplicité des libéraux qui leur fait condamner chez les catholiques les abus de pouvoir qu'eux-mêmes voudraient encore commettre, est tombée dans le même mépris que celle des catholiques blâmant leurs adversaires pour les fautes dont ils regrettent de ne plus être dans le cas de se rendre coupables. Quand les uns et les autres se sont mutuellement bafoués et honnis, charivarisés, insultés, vexés et pillés, ils n'en sont ni plus puissants ni plus heureux ; et la Belgique perd en grandeur et en dignité, l'autorité en considération et en force, ce qu'ils perdent eux-mêmes. M. De Theux a fait attribuer au pouvoir la nomination des bourgmestres et échevins, et c'est M. Rogier qui les nomme ; M. Rogier monopolise l'enseignement aux mains du pouvoir, et M. De Theux n'aura plus qu'à le livrer au clergé. Qui gagne à ce jeu-là ? Certes ce ne sont pas les joueurs. Et c'est bien moins encore la Belgique qui est si indignement jouée.

Il serait superflu, je pense, d'avertir ici que les noms de MM. De Theux et Rogier, n'ont aucunement pour objet de mettre en scène les individus dont ils rappellent le souvenir : ce sont de simples types, les incarnations des systèmes auxquels la Belgique doit échapper si elle est destinée à vivre, dont elle veut se dégager parce qu'elle veut vivre.

Et elle comprend qu'elle ne peut plus vivre si ce n'est sous un pouvoir qui, sans égard à ses propres opinions spéculatives, laisse à chacun sa liberté, maintienne à chacun son droit, et administre dans l'intérêt égal de tous.

Nous en avons eu récemment une preuve saisissante. Les derniers troubles de France auraient pu, malgré le bon sens du peuple belge, donner occasion chez nous à des dangers graves, si le mécontentement général que les catholiques avaient excité dans le pays n'était précisément venu à se calmer par leur retraite. Les catholiques l'ont bien senti eux-mêmes, puisqu'ils ont prêté un concours sincère au gouvernement de leurs successeurs qui étaient alors en mesure pour affermir l'ordre s'ils n'empêtaient point sur la liberté.

Les libéraux s'imaginèrent avoir sauvé la patrie parce que

la patrie s'était sauvée elle-même en empêchant les catholiques de la perdre. Maintenant, si les mêmes circonstances se représentaient, ce seraient les libéraux qui devraient se retirer afin que les efforts pour se débarrasser d'eux n'exposassent point le pays à des convulsions qui compromettraient son existence.

Cela ne démontre-t-il pas à la dernière évidence que, jusqu'ici, ni libéraux ni catholiques n'ont été à la hauteur de leur mission? Cette mission cependant n'exigeait pas de grands efforts pour la bien remplir : elle se résumait toute entière dans la fidélité à ne point dévier de la route tracée par la révolution, le gouvernement provisoire et le congrès.

Voilà, me paraît-il, le véritable état des choses distinctement déterminé. On se demande comme sous Guillaume : Les Belges qui, pas plus aujourd'hui qu'avant 1830, ne reconnaissent chez eux de peuple conquérant ni de peuple conquis, se laisseront-ils exploiter à merci et miséricorde? Car la question de savoir *par qui*, est ici tout accessoire. Il importe en effet fort peu au peuple que ses exploiters soient étrangers ou nationaux, qu'ils s'emparent de l'enseignement comme protestants, comme libéraux ou comme catholiques, qu'ils régendent et subsidient la commune au nom du gouvernement paternel, ou du pouvoir fort, ou de la centralisation. Il ne veut qu'une chose, mais il la veut résolument : c'est de jouir de toute sa liberté pratique de penser et de croire; c'est de régler lui-même et sans le contrôle ministériel, les affaires qui ne regardent que lui et dont l'issue n'est pas de nature à troubler le repos public ou à nuire à la prospérité générale; c'est d'employer à cet effet les ressources qui lui sont propres sans qu'elles aient à passer par la main des ministres, d'où elles ne sortent que sous la forme de faveurs, si tant est qu'elles ne servent encore de moyens pour accroître et étendre l'influence du pouvoir.

Les dernières élections eussent signifié tout cela, si la manifestation de l'opinion n'avait été refroidie par les inqualifiables maladresses des adversaires de ceux qu'elle devait stigmatiser, maladresses qu'avec beaucoup de raison on attribua à un défaut de fixité dans les principes. Et néanmoins, il faudra bien finir par tout subordonner aux principes si l'on a en vue d'organiser quelque chose qui persiste tout en progressant.

Veut-on mettre pour tout de bon la Belgique à l'abri du

danger dont éventuellement elle peut être entourée d'un jour à l'autre? Il faut alors, et il faut sans délai, la doter d'un ministère franchement libéral, non pour le personnel mais pour les idées, non par la protestation contre les abus auxquels la domination du parti catholique peut donner lieu, mais par les intentions les plus loyales et les plus arrêtées de renoncer scrupuleusement à tout abus de pouvoir quelconque. C'est assez dire que ce ministère doit surtout ne pas être anti-catholique.

La Belgique, les catholiques à sa tête, — gardons-nous de l'oublier! — a, la première, inauguré la liberté en tout et pour tous, sans reculer devant les tempêtes, devant les catastrophes, dont on lui criait de toutes parts que cette liberté était grosse. Eh bien! sous son action, l'œuvre orageuse et destructive s'est convertie en un mouvement régulier et calme; et si quelques signes de tourmente apparaissent à l'horison, c'est uniquement à cause des tentatives qui ont été si inconstitutionnellement faites pour enlever au peuple le fruit de sa conquête de 1830, formulée dans les actes du gouvernement révolutionnaire d'alors et ratifiées par le congrès national.

Tant que l'enseignement sera menacé de tomber sous la direction du pouvoir à laquelle la révolution semblait l'avoir soustraite sans retour; tant que les communes ne seront pas en possession de toute la liberté que la révolution a reconnue comme leur droit, le peuple n'aura point de confiance dans le pouvoir qui, sous n'importe quelle couleur, se présentera pour le gouverner.

Ce n'est pas tout : les griefs principaux étant redressés, il faudra hardiment entrer dans la voie des réformes sociales. Là aussi, puisque nous le pouvons, nous devons donner l'exemple. Et cette carrière n'offre pas plus d'écueils que celle de la liberté que, depuis bientôt un quart de siècle, nous parcourons avec tant de bonheur. Du reste, les économies à réaliser seront déjà un premier pas, et elles faciliteront singulièrement le second pas essentiel, celui d'un système d'impôts à établir sur une base moins impopulaire. Les réformes sociales sont toujours avantageuses quand elles sont possibles et rationnelles, c'est-à-dire quand, pour les effectuer, on ne va au-devant que des vrais besoins de la société, et qu'on ne cherche à y satisfaire que par des mesures compatibles avec la justice ou avec

les droits de chacun et de tous, et conciliables avec l'ordre de choses existant. Sur ce point, les libéraux, qu'ils s'intitulent d'ailleurs politiques ou socialistes, et les catholiques doivent être d'accord. Les premiers sont, le sachant ou sans le vouloir, entraînés par toute idée qui promet une amélioration dans le sort du peuple; et pour les seconds l'amour des hommes, de tous les hommes, c'est Dieu (*Deus est charitas*), selon l'admirable expression de saint Jean.

Tout cela, du reste, se fera pour ainsi parler tout seul; il aura suffi de ne plus y mettre obstacle. Car, pour être un ministre et un excellent ministre en Belgique, pas n'est besoin d'un esprit rompu aux détours de l'ancienne politique, aux ruses du moderne économisme; deux qualités seulement lui sont indispensables, une grande rectitude de jugement et une irréprochable probité. Cela concerne les catholiques aussi bien que les libéraux: un seul distributeur de grâces, soit que les faveurs ministérielles se paient en services, soit qu'elles s'échangent contre des écus, un seul *tripoteur*, et il y en a dans les deux partis*, qui serait toléré dans un cabinet, y deviendrait infailliblement une cause de chute, en devenant le centre d'une nouvelle agence d'abus et de scandales. Toutes les capacités au contraire, je parle des capacités avouables, se grouperont d'elles-mêmes autour d'un ministère d'honnêtes gens, n'ayant point d'autre conscience publique que leur conscience d'hommes privés, ni d'autre tactique gouvernementale que la droiture dans les vues, et l'énergie nécessaire pour les réaliser.

C'est là tout le congrès, et mieux que le congrès; car c'est toute la révolution, qui n'était en définitive qu'une protestation à main armée contre l'arbitraire, la corruption et la servilité. Revenons de bonne foi aux principes de cette révolution et à l'union désintéressée de toutes les opinions pour faire le bien, union au moyen de laquelle la révolution a triomphé. Si 1850 se relève au niveau de 1830, la patrie sera sauvée par la liberté qui lui a donné l'être.

L'ordre et la tranquillité sont à ce prix.

* Il ne serait guère difficile d'en nommer plusieurs; et il n'y aurait point calomnie puisqu'ils se sont dévoilés à l'œuvre, ni même médisance, car les tripotages ministériels et administratifs ne sont plus maintenant un mystère pour personne. Mais, comme j'ai déjà averti, les noms propres ne sont pas de mon ressort; je m'en tiens aux généralités: à chacun sa tâche.

Or, qu'on ne s'y trompe point : l'ordre et la tranquillité sont tout ce que les peuples, désormais désillusionnés sur le reste, demandent à leurs gouvernements. La monarchie et la république ne sont plus que des faits qu'on accepte quand ils sont accomplis, et auxquels on tient parce qu'on craint le changement qui est toujours un désordre provisoire. Le peu d'hommes qui par système préfèrent encore une de ces deux formes à l'autre, sont mûs comme le vulgaire par l'amour de la stabilité et de la paix. Ceux qu'épouvante la nécessité, lorsque le monarque viole les conditions de l'ordre, de recourir à une révolution pour les rétablir, ceux-là sont républicains, du moins en théorie. Ceux au contraire, aux yeux desquels la république est une cause incessante d'agitation et de variabilité, sont monarchistes. Ne sait-on pas généralement qu'un président est un roi à terme légal, et qu'un roi n'est qu'un président dont la loi n'a pas déterminé l'époque de sortie? Et une pareille distinction, on pourrait dire sans différence, vaut-elle la peine de beaucoup s'arrêter à faire un choix?

Ne perdons jamais de vue que le constitutionnalisme, surtout lorsqu'il se manifeste sous la forme radicale que lui a imprimée notre congrès, modifie profondément les anciennes idées monarchiques : ce qui pour les légitimistes était une dynastie de rois, est pour nous qui ne reconnaissons d'autre souveraineté que celle de la nation, une famille, non plus essentiellement, mais bien accidentellement privilégiée dans l'état. Dans nos mœurs, la royauté n'est plus transmise avec le sang ; elle procède de la volonté de tous : ne voyons-nous pas, sans qu'il y ait aucunement eu pour cela de transfusion du liquide vital, les exilés passer rois et les rois retourner en exil? Mais revenons à l'Union.

Telle qu'elle a été conclue en 1830 en Belgique, ce n'était pour personne la renonciation à ses convictions. Comment y aurait-on renoncé si on avait été sincère et qu'on voulût l'être encore? Pourquoi y aurait-on renoncé, puisque précisément l'Union avait pour but d'en garantir la complète et libre profession?

L'union catholique-libérale belge est tout autre chose que la coalition française Thiers-Montalembert. Nos idées de liberté en tout et pour tous peuvent ne pas convenir à M. Thiers qui

n'a jamais cru à la compatibilité de la liberté avec l'ordre, et à M. de Montalembert qui n'y croit plus; nous ne nous en inquiétons guère. Ces idées vont à notre *petite* taille; et n'en déplaît aux *grands* faiseurs d'outré-Quévrain, nous regardons encore comme notre ancre de salut la ligue patriotique qui a consacré chez nous le droit de chercher librement la vérité et de pratiquer librement la justice, droit que chacun de nous respecte chez celui même qui l'exerce tout autrement que lui.

Nous n'excluons de cette ligue que les seuls doctrinaires. Ceux-ci, il est vrai, veulent aussi la liberté, mais rien que dans leur sens, ou du moins ils ne laissent de liberté aux autres que pour marcher dans ce sens-là : ils organisent ce qu'ils appellent la liberté, de manière à ce qu'il n'en reste plus pour personne, si ce n'est pour eux, à moins que jouant sur les mots on ne nomme liberté l'obligation de faire ce qu'ils permettent. Cette catégorie d'hommes incorrigibles, protestants politiques, aussi inconséquents que leurs prédécesseurs les protestants en matière de foi, et aussi exclusifs, aussi secs, aussi intolérants qu'eux, doit être sévèrement écartée du maniement des intérêts publics.

Avec le libéralisme et le catholicisme de 1850, le monde moral peut marcher : le premier, initiateur des doctrines qui tendent à rénover la société; le second, modérateur de l'esprit d'innovation, et ne lui laissant le champ libre que lorsque la réforme proposée est palpablement utile, d'un succès assuré, et qu'il est devenu plus dangereux pour la conservation de l'ordre de la repousser que de l'accueillir.

Le doctrinarisme, lui, proclame que le but social sera atteint le jour où ses adeptes gouverneront sans conteste, les catholiques eux-mêmes étant réduits à les seconder pour avoir leur part dans les bénéfices de la domination anti-catholique. Les doctrinaires n'admettent de religion que comme complément au code pénal, et de prêtres que comme suppléant les officiers du parquet et les gardes-ville. C'est contre eux que l'union catholique-libérale a été fondée, c'est contre eux qu'elle doit être rafferme.

Et qu'on ne m'objecte pas que généralement les doctrinaires sont, du moins dans les occasions solennelles, observateurs rigoureux des pratiques de la religion dans laquelle ils

sont nés. Car, je défie de répondre à ce dilemme : Ou il y a chez eux conviction religieuse intime, et alors leur doctrinarisme implique une notable brèche à leur raison; ou ils ne sont qu'hypocrites, et dans ce cas une brèche plus large encore se manifeste à leur conscience. Or, on ne saurait trop le répéter, c'est une question de vie ou de mort pour la Belgique de 1830, au milieu des événements critiques qui tiennent l'Europe en suspens, que d'être gouvernés par des hommes d'un bon sens éprouvé et d'une moralité au-dessus de tout soupçon, voulant la liberté pour tout le monde, et sachant qu'elle est inconciliable avec la partialité, avec l'injustice.

Je termine comme j'ai commencé.

Reprenons loyalement et surtout fermement nos larges sentiments de générosité, de fraternité, — ici on peut le dire sans crainte de provoquer la raillerie, — notre noble élan de 1830, auquel nous devons tout, les institutions qui nous régissent, le calme dont nous avons joui pendant la fièvre de bouleversement dont nous voyions les ravages autour de nous, et jusqu'à nos progrès futurs dans la voie du perfectionnement et du bien-être social.

Ou bien, si nous ne le pouvons pas, si nous nous sentons au-dessous de cet effort de courage et de désintéressement, résignons-nous de bonne grâce à patauger dans le bourbier de l'égoïsme qui absorbe tout, de la cupidité qui prime tout, de la vanité qui se fait honneur de tout, même de sa bassesse. Soyons après à la curée des riches appointements, des suppléments d'appointements, des frais de logement, de déplacement, d'ameublement, de bureau, d'écurie, et que sais-je moi? Puis, grassement repus, laissons-nous entraîner sans résistance, corrompus et corrupteurs, maîtres et valets, aujourd'hui par la Sacristie, demain par la Loge, toujours par le pouvoir qui paie; et, comme saisis de vertige, précipitons-nous tous ensemble dans le tourbillon de l'anarchie, qui attire à lui la civilisation européenne et qui finira par l'engloutir.

En vente du même auteur.

La réalité déterminée par le raisonnement, ou questions sociales sur l'homme, la famille, la propriété, l'ordre, la justice et sa sanction nécessaire, la religion. In-8° de 500 pages.

L'A, B, C de la science sociale, ou signification claire et rationnelle de quelques mots dont la valeur indéterminée entretient la confusion dans les esprits et le désordre dans les choses.

Catéchisme social. In-18.

De la liberté et de toutes les libertés, à propos d'un projet de loi sur l'enseignement moyen. Br. In-8°.